

Communiqué

Laïcité

La CEF de la FNEC FP FO a pris connaissance du discours prononcé par le Président de la République le 20 décembre dernier lorsqu'il est allé chercher le titre de chanoine d'honneur de la basilique de Saint Jean de Latran à Rome.

S'il ne revient pas à notre fédération de porter un jugement d'ensemble sur le discours du Chef de l'Etat, il nous semble néanmoins nécessaire de réagir à certains de ses propos.

La FNEC FP FO s'inquiète en particulier lorsque M Sarkozy regrette que la République répugne « à reconnaître la valeur des diplômes délivrés dans les établissements d'enseignement supérieur catholique » et n'accorde « aucune valeur aux diplômes de théologie, considérant qu'elle ne doit pas s'intéresser à la formation des ministres du culte. ».

De tels propos vont à l'encontre de la tradition de l'Université française et, en particulier de la loi du 18 mars 1880 par laquelle la République a instauré le monopole de la collation des grades.

Ces propos s'inscrivent dans le cadre des contre réformes inspirées par l'Union européenne (LMD) et de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) qui remet en cause les principes fondateurs de l'Université en introduisant une confusion entre **autonomie de l'Université** qui suppose son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique, économique, religieux ou idéologique et **autonomie des établissements** synonyme de leur privatisation.

Par ailleurs, la FNEC FP FO s'insurge lorsque le Président de la République déclare : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. ».

La FNEC FP FO considère les propos du Président de la République relatif à l'absence chez l'instituteur de « la radicalité du sacrifice de sa vie et (du) charisme d'un engagement porté par l'espérance » comme une offense à tous les enseignants, en particulier à tous ceux qui sont morts durant la première guerre mondiale et à tous ceux victimes du régime de Vichy parce qu'ils refusaient la dictature et la collaboration. Offense également aux premiers instituteurs syndicalistes révoqués pour avoir voulu organiser leurs collègues dans le cadre du syndicalisme confédéré. .../...

Quant à l'affirmation selon laquelle « *l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal* », la FNEC FP FO rappelle au Chef de l'Etat les propos adressés dans sa *Lettre aux instituteurs* par Jules Ferry le 17 novembre 1883 :

« (...) vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile ; le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé. (...) avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. (...) Si oui, abstenez-vous de le dire : sinon, parlez hardiment, car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. (...) vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée, qui est la conscience de l'enfant. ».

Ce sont ces principes qui fondent la laïcité de l'école. Ce sont ces principes qui amenèrent les premiers instituteurs syndicalistes à déclarer qu'ils conféraient leur enseignement au nom de la vérité et que « les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité. ».

Et, pour la FNEC FP FO, attachée au principe « fonds publics à l'école publique », la défense de la laïcité de l'école passe en particulier par la défense de l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique des enseignants qui ne peuvent être garanties que par leur statut de fonctionnaires d'Etat.

Montreuil le 10 janvier 2008.